



Attestation aux mesures de sécurité physique pour les licences de culture micro, culture en pépinière et de transformation micro

Tous les champs de ce document sont obligatoires*.

Partie 4 - Mesures de sécurité physique	
Renseignement sur le demandeur	
Numéro de la demande :	
Nom du demandeur :	
Attestation	
Signature de l'attestation du responsable principal	
Je, soussigné, atteste ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">• le lieu est conçu de façon à empêcher tout accès non autorisé• le lieu est circonscrit par des barrières physiques qui empêchent tout accès non autorisé• les zones d'entreposage sont circonscrites par des barrières physiques qui empêchent tout accès non autorisé• l'accès aux zones d'entreposage est limité aux individus dont la présence est requise en raison de leurs fonctions• les activités autorisées, en lien avec le cannabis, sont menées uniquement sur des lieux qui répondent à toutes les exigences applicables en matière de sécurité physique, en vertu de la partie 4 du Règlement sur le cannabis, qui s'applique aux activités menées	
Nom du responsable principal :	
Signature du responsable principal :	
Date (aaaa-mm-jj) :	